



Labo du SCoT Métropolitain

Partage de bonnes pratiques

Mode d'emploi

SOMMAIRE

1. Un Labo pour l'élaboration du SCoT

- Présentation
- Objectifs

2. Le Labo du SCoT - Appel à contributions

- Appel à contributions
- Compléter la fiche bonnes pratiques
- Le calendrier

3. Les champs de recherches

- Les bonnes pratiques
- Les douze thématiques :

Lieux et atouts territoriaux / Expérimentations culturelles, économiques et sociales / Diversité économique / Mixité fonctionnelle / Transformation des tissus existants / Espaces publics / Ville des proximités / Métropole inclusive / Nature en ville / Risques / Sobriété / Coopérations territoriales



PARTIE 1

Un Labo pour contribuer à l'élaboration du SCoT

Présentation

La Métropole du Grand Paris souhaite mettre en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui respecte et valorise les modes de faire locaux, lorsqu'ils contribuent aux objectifs du SCoT.

La démarche d'élaboration du SCoT doit être l'occasion de mettre en valeur les bonnes pratiques métropolitaines développées dans le périmètre de la Métropole.

A travers le Labo du SCoT, la Métropole du Grand Paris initie une démarche de collaboration et d'échanges d'expériences entre les acteurs métropolitains dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et des services urbains.

La démarche se traduira dans un premier temps, par **un appel à contributions destiné à recueillir des bonnes pratiques métropolitaines.**

[Retrouvez toutes les informations sur le Labo du SCoT sur la plateforme du SCoT](#)

Objectifs

- **Valoriser les modes de faire locaux** – les projets, les actions de coopération, les procédés règlementaires – qui concourent déjà à la réalisation des grands objectifs du SCoT sur le territoire métropolitain.
- **Enrichir la rédaction du SCoT** par des exemples concrets et reproductibles.
- **Aider les acteurs du territoire** dans leurs démarches futures et la mise en compatibilité de leurs actions avec le SCoT.
- **Renforcer le dialogue entre les acteurs du territoire** tout au long de l'élaboration du projet métropolitain à travers des échanges réguliers.



PARTIE 2

Le Labo du SCoT Métropolitain – Appel à contributions

Appel à contributions

L'appel à contributions consiste à collecter des « bonnes pratiques » auprès des professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement et des services urbains métropolitains, et à les faire valoir dans le cadre de la démarche de l'élaboration du SCoT.

Les « **bonnes pratiques** » métropolitaines recherchées sont les mesures techniques prises dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et des services urbains, par les collectivités, les établissements publics, les sociétés d'économie mixte et grands services urbains implantés dans la Métropole du Grand Paris, **qui concourent à la réalisation des grands objectifs du SCoT, et qui ont vocation, par leur exemplarité ou leur reproductibilité, à nourrir la rédaction de ce document et à inspirer les acteurs locaux.**

Appel à contributions

Ces contributions feront l'objet d'un partage et elles serviront pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale Métropolitain :

- Elles seront partagées sous forme de **fiches sur la plateforme du SCoT** en ligne ;
- Elles feront l'objet d'une **première restitution** et d'échanges lors des **ateliers thématiques de décembre** (uniquement pour les contributions reçues avant le 22 novembre)* ;
- Seront à l'honneur lors d'un **évènement de restitution finale** prévu au mois de mars 2019 ;
- Et seront valorisées dans un **recueil spécifique** à paraître courant 2019.

** Nous vous invitons à envoyer vos bonnes pratiques au plus tôt et de participer à la dynamique d'échanges du Labo du SCoT Métropolitain à l'occasion des ateliers thématiques de décembre. L'appel à contributions sera arrêté à la fin du mois de février.*

Appel à contributions

Pour participer au Labo du SCoT Métropolitain, il vous suffit de :

- Remplir le formulaire en ligne
- Compléter votre fiche bonnes pratiques

Après avoir complété les informations relatives à votre bonne pratique dans le formulaire, il vous est proposé de **bénéficier d'un accompagnement par l'équipe SCoT pour vous aider à compléter votre fiche bonnes pratiques.**

Vous avez aussi la possibilité de remplir la fiche bonnes pratiques à partir du modèle proposé et de l'envoyer directement à l'équipe du SCoT à l'adresse indiquée à la fin du formulaire.

A noter : vous pouvez inscrire **une seule bonne pratique par formulaire**. Si vous souhaitez partager plusieurs bonnes pratiques, nous vous invitons à remplir autant de fois le formulaire que nécessaire.

Compléter la fiche bonnes pratiques

- Télécharger et compléter le modèle de fiche bonnes pratiques (avec ou sans l'aide de l'équipe SCoT)
- Voir l'exemple de fiche bonnes pratiques sur la stratégie de désimperméabilisation de Gennevilliers

Stratégie de désimperméabilisation de la ville de Gennevilliers

NATURE EN VILLE – RISQUES – ESPACES PUBLICS – TRANSFORMATION DES TISSUS EXISTANTS



Fiche d'identité

Localisation : Gennevilliers, EPT Boucle-Nord-de-Seine,
Département des Hauts-de-Seines - 92
Dates : 2013 infiltration et végétalisation, 2016 rétention
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Gennevilliers
Maîtrise d'œuvre : Ville de Gennevilliers
Partenaires : Région IDF, Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Synthèse

L'action en quelques lignes

Face à des problèmes récurrents d'assainissement, la Ville de Gennevilliers a initié plusieurs démarches pour désimperméabiliser les espaces publics en vue de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter le traitement des eaux grises en station. Une première expérimentation a eu lieu par l'installation d'une chaussée réservoir, qui a eu pour effet de réduire fortement l'exposition de la population du quartier au risque d'inondation. À l'occasion du réaménagement de la place Jaffoux et sa piétonisation, la désimperméabilisation s'est inscrite dans la volonté politique de développer les

Compléter la fiche bonnes pratiques

- **Informations générales et contact** – Il est important que le **contact du référent** de la « bonne pratique » soit renseigné.
- **L'action en quelques lignes** – Il s'agit de **décrire la pratique** et d'expliquer la progression de sa mise en œuvre (le contexte d'origine, les objectifs fixés et leur évolution, le plan d'actions, les principaux résultats obtenus etc.)
- **Modes d'applications** – Quels sont les **outils** (réglementaires, opérationnels, financiers...) mobilisés pour mettre en œuvre cette démarche ?
- **Inscription de l'action dans un réseau d'acteurs** – Cette pratique a-t-elle déclenché une **mise en réseau** ou un rapprochement entre des acteurs (collectivités, services, financements partenariaux etc...) ? Quel a été le mode de **gouvernance** associé à cette démarche ?
- **Retour d'expérience et reproductibilité de l'action** – Retour d'expérience sur le dispositif, les clés de réussite mais aussi les difficultés rencontrées. Ce **retour d'expérience** doit permettre d'apprécier la **reproductibilité** de la pratique dans un autre contexte, afin de nourrir la réflexion d'autres acteurs du territoire.

Le calendrier

Phase 1 - 2018

Du 22 octobre à fin novembre :

Labo du SCoT Métropolitain - Appel à contributions pour le recueil des bonnes pratiques métropolitaines

A partir de fin novembre :

Publication des premières fiches bonnes pratiques sur la **plateforme du SCoT** :

www.metropolegrandparis.fr/scot/

Les 5, 10 et 14 décembre :

Première restitution des bonnes pratiques lors des ateliers thématiques

Phase 2 - 2019

De décembre à mars :

Publication des dernières fiches bonnes pratiques reçues.

Février :

Fin du dispositif de recherche du Labo du SCoT Métropolitain

Mars :

Évènement de restitution final



PARTIE 3

Les champs de recherche du Labo du SCoT Métropolitain

Les « bonnes pratiques »

Les « bonnes pratiques » métropolitaines désignent les mesures techniques prises dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et des services urbains, par les collectivités, les établissements publics, les sociétés d'économie mixte et grands services urbains implantés dans la Métropole du Grand Paris, qui concourent à la réalisation des objectifs fixés par le SCoT, et qui ont vocation, par leur exemplarité ou leur reproductibilité, à nourrir la rédaction de ce document et à inspirer les acteurs locaux.

Les contributions attendues touchent une grande diversité d'actions urbaines mises en œuvre à l'échelle locale, intercommunale ou plus transversale. Celles-ci sont classées selon une douzaine d'entrées thématiques, qui correspondent aux objectifs fondamentaux du SCoT.

Plusieurs thématiques peuvent s'appliquer à chaque fiche. Par exemple, la démarche de désimperméabilisation des sols de la Ville de Gennevilliers renvoie à la fois à la catégorie « Espaces publics », à la catégorie « Transformer les tissus existants », aux « Risques » et à la « Nature en ville »...

Les douze thématiques

- **Lieux et atouts territoriaux**
- **Expérimentations culturelles, économiques et sociales**
- **Diversité économique**
- **Mixité fonctionnelle**
- **Transformation des tissus existants**
- **Espaces publics**
- **Ville des proximités**
- **Métropole inclusive**
- **Nature en ville**
- **Risques**
- **Sobriété**
- **Coopérations territoriales**

Cliquez sur les
thèmes pour obtenir
plus de détails sur
chacun d'eux

Lieux et atouts territoriaux

Le SCoT vise à faire rayonner la Métropole dans le monde grâce à ses singularités, et notamment par la mise en avant de l'ensemble de ses **atouts au niveau local : ses paysages, ses lieux touristiques et culturels, son patrimoine.**

Le SCoT a pour objectif que l'attractivité touristique, résidentielle et symbolique de Paris s'élargisse à l'ensemble du territoire métropolitain et profite à l'ensemble de ses usagers, par la **création de nouvelles destinations** et la mise en valeur de la **diversité des atouts métropolitains.**

Le **SCoT soutient ainsi les politiques locales de (re)-découverte des spécificités de chaque territoire**, qu'il s'agisse d'actions de valorisation et de protection du patrimoine (bâti, naturel ou paysager), de démarches de valorisation touristique, ou encore de promotion d'offres de services de qualité et rayonnantes (culturelles, économiques et commerciales, nature en ville, événements...). Il est également attentif à l'organisation de nouvelles offres d'hébergement, d'expériences visiteur ou de lieux à destination des touristes d'affaires.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Actions thématiques ou transversales de valorisation du patrimoine local (protections réglementaires ambitieuses et/ou originales, création de parcours, démarches de découverte par le public, modes innovants de financement des travaux...) ;
- Développement d'un positionnement touristique original (parcours insolite, nouveaux patrimoines, nouvelles formes d'hébergement et d'activités...) ;
- Création de nouvelles destinations métropolitaines (lieux, événements, pôles...) ;
- Mise en valeur des paysages métropolitains par des actions d'identification, de protection, de requalification et de mise en valeur ; etc.

Expérimentations culturelles, économiques et sociales

Le SCoT vise à **conforter le rayonnement culturel, économique et symbolique** de la Métropole par la promotion des initiatives, la valorisation de l'art et du sport dans la ville, le soutien aux infrastructures numériques, l'open data, le développement des tiers lieux, l'urbanisme transitoire et les nouveaux usages collaboratifs.

Devant la multitude **des initiatives citoyennes, entrepreneuriales, créatives qui se concrétisent**, la Métropole cherche à identifier celles qui pourraient faire école. Ces expérimentations suggèrent également de **nouvelles formes de contractualisation**, de dispositions légales et de processus de validation par la puissance publique qui favorisent la sécurisation des actions dans un cadre flexible.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Modalités innovantes de concertation dans les opérations d'urbanisme : démarches ambitieuses, dispositifs numériques, nouveaux publics... ;
- Opérations à portage mixte public/privé, marchés de partenariat, droits d'usages de bâtiments publics ;
- Démarches méthodiques d'urbanisme transitoire, expérimentations d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) ;
- Nouvelles formes culturelles et sportives (hors-les-murs, intégration urbaine, co-conception, lien avec les territoires, partenariats déconcentrés avec les grandes institutions culturelles...) et nouvelles générations d'équipements (mutualisation, transversalité, projets d'établissement innovants, conception et gestion participative...) ;
- Accompagnement à l'implantation de nouvelles façons d'habiter et/ou de travailler (co-working, tiers-lieux, So-Ho, colocations, habitat intergénérationnel, habitat participatif...) ;
- Accompagnement à l'expérimentation de nouveaux usages urbains, de nouvelles manières de fabriquer la ville (appels à projets innovants thématiques, financement de recherches-actions, fonds expérimentaux, budgets participatifs...) ;
- Prise en compte de la question du temps dans les projets d'aménagement et la gestion des équipements (horaires aménagés, approches isochrones de l'offre de services, organisation de la vie nocturne, stratégies transitoires...) ; etc.

Diversité économique

Le SCoT vise à consolider les atouts exceptionnels de la Métropole à travers les pôles universitaires de formation et de recherche, par l'organisation et la promotion de filières d'excellence, le soutien aux expérimentations ou encore l'hébergement d'entreprises innovantes. Il vise également à **maintenir la diversité économique du territoire**, alors que les fonctions tertiaires prédominent, en favorisant la préservation voire la réimplantation d'activités artisanales, productives, logistiques ou techniques.

Identifié comme une condition de la résistance des entreprises aux chocs économiques et de développement de nouveaux produits et services, la diversification des activités économiques permet d'envisager le renforcement **des polarités économiques** existantes de la Métropole, et l'apparition de **nouveaux lieux de production et de consommation**. La construction de ces nouveaux lieux passe par des programmes de **soutien et d'accompagnement des entreprises** en particulier dans leur parcours résidentiel, par la création d'écosystèmes plus ouverts et de lieux dédiés à la création. Il s'agit également **de renouveler et d'inventer des offres immobilières** dans des quartiers tertiaires, d'organiser le développement d'espaces productifs dans les tissus urbains, de construire les usines du futur et de répondre aux besoins de R&D en locaux adaptés et « adaptables ».

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Mesures opérationnelles et/ou réglementaires favorisant le maintien et l'implantation d'activités économiques dans les tissus à dominante résidentielle ;
- Régulation de l'offre tertiaire et l'implantation d'activité non tertiaires ;
- Programmes d'accompagnement des entreprises innovantes et secteurs à haute valeur ajoutée (offre immobilière adaptée, politique de soutien et de valorisation...) ;
- Accompagnement des pôles universitaires et de recherche, et des liens avec les entreprises ;
- Innovations juridiques (ex. : baux à durée limitée...) et adaptation des contraintes réglementaires (inconstructibilité, bruit...) favorables à l'implantation d'activités ;
- Cession de foncier à prix maîtrisé au bénéfice d'entreprises ;
- Création d'outils opérationnels (SEM, foncière, portage de locaux, ateliers de conception...) favorisant la diversité économique ; etc.

Transformation des tissus existants

L'essentiel du territoire métropolitain est urbanisé. Le projet d'aménagement et de développement a, par conséquent, pour principal objet, l'évolution ou la mutation des tissus existants, qu'il s'agisse de grandes emprises en friche donnant lieu à des projets d'aménagement majeurs, ou d'actions sur les tissus constitués.

En ce qui concerne l'**évolution du cadre bâti**, le SCoT porte une attention particulière sur les évolutions des tissus pavillonnaires en respect de leurs qualités patrimoniales et environnementales, sur la mobilisation de l'existant pour la création de logements et/ou de logements sociaux, sur les dispositifs favorisant la rénovation thermique du bâti, ou encore sur les évolutions du patrimoine (mutation, réversibilité...) qui peuvent être engagées ou anticipées.

En outre, la question de l'évolution des quartiers monofonctionnels et des dispositifs permettant d'accompagner l'évolution des tissus (densification, requalification/modernisation, diversification, voire mutation) intéressent le projet métropolitain.

Enfin, **la transformation des sites en friches**, les stratégies de portage, d'attente, et de mise en opération est un enjeu fort, et renvoie à des questions de stratégie foncière, de dépollution, d'urbanisme transitoire, voire de revégétalisation.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Stratégies foncières (réserves, portages, divisions parcellaires, baux emphytéotiques...) et outils de portage foncier et immobiliers innovants ;
- Stratégies réglementaires et opérationnelles pour encadrer l'évolution et la mutabilité des bâtiments et des tissus existants ;
- Expériences réussies et acceptées de densification de tissus existants ;
- Modes opératoires pour l'accompagnement à l'évolution des tissus en Zones d'Activités Economiques (montée en gamme architecturale et urbaine, densification, diversification...)
- Démarches d'accompagnement des actions volontaires d'évolution du pavillonnaire (type BIMBY) ;
- Accompagnement technique, financier et opérationnel innovant de la rénovation thermique dans le parc privé ;
- Politiques publiques ambitieuses en matière de rénovation thermique et/ou évolution du patrimoine existant ;
- Actions sur les centralités : transformation ou relocation des locaux commerciaux vacants, organisation de comités locaux, rénovation de l'espace public et piétonisation ;
- Stratégies innovantes de recyclage de sites urbanisés (parkings notamment) ou en friche (attente/urbanisme transitoire, dépollution, renaturation) ; etc.

Mixité fonctionnelle

Le SCoT vise à **sortir de la logique d'organisation monofonctionnelle du territoire**, en favorisant la diversification des fonctions dans les tissus existants (notamment dans les secteurs à dominante économique, résidentielle ou commerciale), une meilleure intégration des fonctions logistiques et techniques dans la ville, la mixité fonctionnelle et la réversibilité dans les programmes neufs, ou encore la mise en place de rez-de-chaussée actifs.

Du quartier à la rue, de l'îlot au bâtiment, la qualité de la vie en ville dépend de **la diversité et de la complémentarité des fonctions** en présence. C'est pourquoi de nombreuses actions techniques s'emploient à favoriser l'hétérogénéité au sein des ensembles urbains.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Mesures réglementaires favorisant la diversification des fonctions dans les secteurs monofonctionnels ou le maintien de tissus mixtes,
- Accompagnement opérationnel des promoteurs pour favoriser la mixité dans les programmes,
- Actions d'acquisition et de changement de destination de locaux,
- Mesures favorables au maintien ou à la réimplantation d'activités productives et artisanales dans les tissus urbains,
- Politiques de programmation de RDC actifs et/ou d'animation des RDC,
- Politique de réimplantation de commerces dans les secteurs carencés; etc.

Espaces publics

Le territoire métropolitain est fortement marqué par les infrastructures ferroviaires, routières, fluviales qui la traversent. Outre leurs fonctions de transports, **ces infrastructures, en particulier les rues et routes, sont aussi des espaces publics** dont la qualité urbaine, la capacité à faire se côtoyer les différents modes de déplacements, l'accessibilité et le confort d'usage pour tous est un enjeu majeur du SCoT.

Le SCoT vise ainsi à développer des espaces publics multi-usages au service des Métropolitains, à garantir la continuité des circulations pour les modes doux et l'intermodalité, notamment à proximité des gares, à limiter les fractures urbaines par la réalisation de nouveaux espaces publics. Il soutient les initiatives qui visent à adapter **les grandes infrastructures routières** aux nouvelles pratiques de déplacement et solutions de transport, et à leur donner les qualités urbaines qui leur font défaut aujourd'hui.

La structuration d'un maillage d'espaces publics de qualité, marqué par une diversité de dimensions, d'ambiances et de fonctions participe en outre à la construction d'une image métropolitaine. Parcs, carrefours, grandes places, repères, gares...quels seront les **lieux majeurs de la Métropole dans 20 ans ?** La métropole constitue aussi « **une communauté d'usage** » que concerne les actions de sécurisation, l'accueil de nouveaux usages, la structuration des continuités douces, l'identification de lieux de rassemblement et de fête... bref, l'invention des usages de demain dans l'espace public métropolitain.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Mode de conception et/ou de transformation d'espaces publics favorisant la création de lieux partagés, résilients et connectés
- Outils favorisant la qualité, l'accessibilité et l'atteinte de standards communs pour les espaces publics (chartes, plans accessibilité, règlement local de publicité...)
- Actions de requalification des infrastructures routières en boulevards urbains (démarche, travaux, expérimentations...);
- Actions et outils favorisant l'intermodalité et/ou une approche renouvelée de la cohabitation des différents modes de transport ;
- Actions favorisant la continuité des trajets pour les modes doux (actions foncières, aménagement de berges, plans cyclables...);
- Démarches favorisant l'appropriation des espaces publics et leur accessibilité pour tous (marches exploratoires de femmes, aménagements provisoires, concertation et co-conception, droit de planter...)
- Modalités innovantes d'interpellation des pouvoirs publics sur les dysfonctionnements du quotidien ;
- Intégration du numérique : mobilier connecté et accès internet dans l'espace public, numérisation des espaces publics et data-visualisation... ;
- Intégration de l'art : démarches de « commande artistique » (missions, 1%...), valorisation de l'art urbain ;
- Modes de gestion inclusif ou innovants ;
- Actions visant la valorisation et le renforcement nouveaux espaces publics métropolitains : berges, places, parvis de gare, belvédère, promenades ; etc.

Ville des proximités

Le SCoT vise à **renforcer l'accessibilité de tous à une qualité de services et d'emplois semblable**, par un maillage resserré de l'offre et la réduction des inégalités d'accès, qu'il s'agisse **d'accessibilité physique, numérique ou symbolique**.

Il vise également l'aménagement d'un territoire dans lequel l'accès à la nature, aux principaux services et à l'emploi ne requière pas des **temps de déplacement** excessifs. Il vise ainsi un rapprochement domicile-travail, et une implantation de l'offre de services au plus proche des usagers, en faisant notamment référence à des temps de déplacement plutôt que des distances. Dans cette optique, l'accompagnement des modes de déplacements actifs fait partie des objectifs fixés par le SCoT, tout comme le **soutien aux centralités locales, et à la création de lieux d'activités** dans les secteurs métropolitains carencés.

Enfin, le SCoT soutient **l'économie circulaire et les circuits-courts** de production et de consommation, notamment dans le secteur alimentaire.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Approches isochrones de l'offre de services et de nature, démarches de chrono-aménagement ;
- Mise en place d'actions favorisant l'accessibilité physique, numérique et symbolique à l'offre de services ;
- Démarches de mise en réseau et de maillage des services publics pour garantir une offre de proximité et une accessibilité de l'offre ;
- Actions de rapprochement domicile-travail (implantation de co-working/tiers-lieu de proximité, développement de pôles économiques dans les secteurs carencés, accords sur le télétravail...) ;
- Démarche de valorisation, diversification et montée en gamme de centralités locales ;
- Mise en place de circuits d'économie circulaire favorisant la résilience et/ou la solidarité territoriales ;
- Démarches de soutien aux circuits-courts de production/consommation alimentaire (appels à projets thématiques, mise à disposition de foncier ou de lieux, achats publics, valorisation des producteurs locaux, appui à la mise en relation producteurs-consommateurs...); etc.

Métropole inclusive

Le SCoT vise à promouvoir la dimension inclusive de la Métropole par un nouvel équilibre territorial habitat-emploi, l'offre d'un parcours résidentiel à tous les métropolitains, la promotion d'une égalité d'accès aux services, aux équipements et aux aménités.

La solidarité entre métropolitains se construit à travers un faisceau d'actions. Les collectivités développement depuis de nombreuses années des dispositifs qui favorisent **l'inclusion des populations**, en particulier sur le marché immobilier et de l'emploi (chartes, pactes, accords, programmes de financements, appels à projets, etc.) qui constituent autant de démarches reproductibles.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Montages opérationnels et juridiques innovants favorisant l'accessibilité au marché immobilier (dissociation foncier-immobilier, organisme foncier solidaire, démarche d'encadrement des prix de sortie, clauses anti-spéculatives, chartes promoteurs, appels à projets solidaires...);
- Démarches partenariales innovantes favorisant la mobilité et la diversité sociale dans le parc de logements sociaux (bourses HLM, accueil d'étudiants contre services...);
- Produits logements solidaires innovants (habitat intergénérationnel, habitat social participatif, hébergements jeunes actifs...);
- Démarche d'appui au parcours résidentiel des entrepreneurs (notamment TPE et artisans)
- Clauses d'insertion ambitieuses et/ou innovantes ; etc.

Nature en ville

Le SCoT vise à **embellir la ville, révéler les paysages et renforcer la présence et le rôle de la nature et de l'eau** dans l'ensemble de la métropole **pour améliorer sa résilience climatique et la qualité de vie** offerte aux usagers du territoire. Ainsi, il a notamment pour objectif la préservation des secteurs agricoles et forestiers, la structuration d'une trame verte et bleue, la protection des réservoirs de biodiversité.

Le SCoT vise également une meilleure accessibilité aux espaces naturels, et d'une manière générale à multiplier les occasions de contact entre les usagers métropolitains et la nature, par une présence renforcée de celle-ci dans l'ensemble des tissus urbains.

Le Scot est, enfin, attentif à la cohabitation des usages et au respect des différents services rendus par la nature : services écologiques et environnementaux, productions forestières et agricoles, usages récréatifs, calme et contemplation.

Les actions qui permettent **un contact quotidien ou occasionnel avec la nature** répondent à une demande généralisée des métropolitains pour l'amélioration du cadre de vie. Elles rejoignent les actions entreprises en faveur de la préservation des milieux aquatiques, et de végétalisation qui participent ensemble du **maintien de la diversité biologique**.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Stratégies réglementaires et opérationnelles originales et/ou innovantes de végétalisation et d'intégration de l'eau dans les aménagements urbains ;
- Démarches de désimperméabilisation et de renaturation de tissus existants ou de friches ;
- Démarches ambitieuses et partenariales de gestion des zones N et de leurs franges ;
- Démarches de préservation de la biodiversité (trames vertes et bleues locales, « trames noires », abris pour la faune urbaine, remise en friche, démarche globale de gestion raisonnée des espaces verts...) ;
- Démarches de réouverture de cours d'eaux, d'aménagement de continuités douces sur les berges, de création de d'espaces aquatiques ; etc.

Risques

Le SCoT vise à **accroître la résilience de la Métropole face aux risques majeurs et aux effets du changement climatique** notamment par la généralisation des principes bioclimatiques dans la conception des nouveaux aménagements et du bâti, une approche systémique du risque inondation associé à la désimperméabilisation des sols, et la maîtrise de l'urbanisation.

La multiplication des sources de risques pousse les collectivités à des actions coordonnées de prévention (PER, PPRI, PPRT, PPRM, PPBE...), d'information à la population et de réduction de l'exposition au risque. L'ensemble de ces actions concourent à la résilience de la Métropole par le développement d'une « **culture du risque** ».

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Démarches transversales de désimperméabilisation des sols : coefficient de pleine terre, limitation des surfaces de bitume, voies réservoir, réouverture des noues et crasses, nouveaux revêtements... ;
- Actions locales visant à limiter les effets d'îlots de chaleur urbain (diagnostics et bilans thermiques territoriaux, réflexion sur les formes urbains, les aménagement d'espaces publics, l'usage des matériaux, l'inertie thermique des bâtiments...) ;
- Mesures réglementaires et aménagements en milieux soumis aux risque inondation : pilotis, pontons, accessibilité handicapés, limitation des obstacles, génie végétal... ;
- Démarches coordonnées de gestion des risques (crise et post-crise) ;
- Actions ambitieuses et/ou innovantes de dépollution des sols et phytoremédiation ;
- Actions réglementaires et opérationnelles innovantes visant la diminution des nuisances urbaines (protections contre le bruit et la pollution, voire dépollution...) ;
- Approches transversales d'urbanisme de la santé ;
- Gestion résiliente ambitieuse des espaces verts et publics locaux ;
- Approche renouvelé du risque technologique ;
- Actions novatrices de prévention et d'information du public; etc.

Sobriété

Le SCoT vise à **agir pour une Métropole plus sobre et plus productive** notamment par la mise en place de démarches d'analyses du cycle de vie, la préservation des ressources en eau, l'identification des gisements d'ENRR et l'adaptation des réseaux énergétiques, la promotion des cycles courts et du recyclage, les mobilités décarbonées, la limitation de la consommation d'espace.

Dans un contexte **de raréfaction des ressources**, les actions de cette thématique visent à limiter **la pression anthropique** ; à **mieux valoriser les ressources** par le développement de l'économie circulaire, du recyclage et du réemploi ; à utiliser **des ressources renouvelables** et/ou moins émettrices de gaz à effets de serre, mais aussi à **produire différemment et localement**.

Considéré comme une ressource, les actions **de préservation et valorisation du foncier** pour les générations futures seront regardées avec attention dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Mesures ambitieuses de limitation des consommations en ressources et/ou démarche d'autonomie en eau potable, alimentaire, énergétique... ;
- Démarches de valorisation des ressources (déchets verts et ménagers, matériaux de construction / démolition, cycle de l'eau...) et de mise en œuvre de l'économie circulaire ;
- Stratégies règlementaires et opérationnelles favorisant l'emploi et/ou le ré(emploi) de matériaux renouvelables, locaux ou peu émetteurs ;
- Aménagement d'espaces agricoles urbains, et démarches d'accompagnement des productions agricoles locales ; etc.

Coopérations territoriales

Le SCoT vise à **organiser les interdépendances entre la Métropole et les autres territoires**, notamment les territoires voisins par la coopération sur des « territoires de projet » s'affranchissant des limites administratives et la création d'espaces de dialogue.

A l'intérieur de l'espace métropolitain, le SCoT invite les collectivités à réfléchir ensemble aux projets d'ampleur intercommunale, et à coopérer sur les sujets transversaux ou multi-localisés.

Les collectivités mettent d'ores et déjà en œuvre **des partenariats diversifiés, à l'intérieur et à l'extérieur de la Métropole**, et forment ainsi un système de relations dense qui ancre la Métropole à l'Île-de-France et au Monde.

Liste non exhaustive des typologies de bonnes pratiques attendues :

- Projets urbains et d'infrastructures partenariaux ;
- Démarches volontaires de coopération thématiques, autour de territoires de projet ou grandes entités urbaines entre acteurs publics et parapublics ;
- Animation de réseaux collectivité – recherche – entreprises ;
- Mise en réseau d'équipements ou de politiques thématiques ;
- Dispositifs de coordination autour de sujets sensibles (risques, logistique, développement économique, ...)
- Lancement coordonné de démarches expérimentales (ex. : arc de l'innovation) ; etc.

